

POINTE ARDENNES PARAPENTE

Agrément Jeunesse et Sport n° S 08 93 008
Affiliation FFVL n° 27079



Note du **06/06/2020** pour l'ouverture des frontières annoncée le 15 juin

En préambule

1. Les "préconisations" émises ici par le comité sont bien des "préconisations" et non des ordres ou interdictions. Chaque pilote ou adhérent est considéré comme responsable en mesure d'agir en conscience.
2. Cependant les membres du comité sont chargés et autorisés à les rappeler sur nos lieux de pratiques s'ils constatent des manquements ou abus mettant en jeu les bonnes pratiques de sécurité sanitaire.
3. Ces préconisations sont soumises aux restrictions actualisées des autorités

Préconisations du comité du PAP

a) Parking à l'atterrissage :

Distancier les véhicules sur les zones habituelles de parking, se garer une place sur deux.

En cas de forte affluence,

- à Fumay : utilisation du parking du camping (en haut)
- à Revin : utilisation de la rue de Fallières

b) Covoiturage vers les décollages :

La règle : Rassembler les voiles en une voiture avec un chauffeur, les pilotes montent à pied.

Cependant il est possible qu'une autre personne monte à l'arrière.

Monter au maximum à un par rangée de sièges (soit deux personnes pour un véhicule standard), Avec port de masque de protection dans les véhicules et utilisation du gel hydro-alcoolique avant de monter dans la voiture, (Excepté pour des personnes vivant sous le même toit).

Pour les pilotes accédant directement à Revin au déco par le haut

Même règles de distanciation au parking du déco. En cas de forte affluence se garer en bordure de chemin (cf -b) ou place de l'Argentine (cf -c)

Pour les pilotes qui accèdent au déco à pied.

La montée à pied doit aussi respecter la distanciation (pas de groupe ou de cote à cote mais séparation selon les écarts préconisés à la date du déplacement.

Présence sur les décollages : Regroupements supérieurs à 10 personnes interdits

Limitation au nombre raisonnable selon la capacité du déco (avec le maxi à 10). En cas d'affluence les suivants sont tenus de rester en arrière du déco, et d'attendre qu'une place se libère. (Décollage ou renoncement)

La zone d'attente n'est pas formalisée, personne ne sera le gendarme qui veille au respect des règles. Nous appelons à la responsabilité individuelle des présents.

c) Distanciation à l'atterro : Regroupements supérieurs à 10 personnes interdits

Les espaces sont suffisants pour respecter les gestes barrières

Pas de rassemblement "discussion" sauf temps court, respectant la distance en petit nombre.

Pas de débriefing après vol et boisson à l'atterro (seulement par écran interposé...:-((

POINTE ARDENNES PARAPENTE

Agrément Jeunesse et Sport n° S 08 93 008
Affiliation FFVL n° 27079



d) Port du masque **vivement conseillé**

Chacun doit être en possession d'un masque mais sans s'exonérer des mesures barrières.

e) Ecoles A ce jour les écoles ne sont pas autorisées.

En cas d'affluence massive et non-respect des préconisations :
Le comité limitera strictement l'accès de ses sites aux adhérents PAP.

a) Reprise en sécurité

Gonflages conseillés avant de reprendre. Revoir ses objectifs à la baisse, et garder une marge de sécurité importante.

d) Type de vol

Les vols de distances sont désormais autorisés. La CFD est réactivée.
Récupe : Chacun est responsable de l'organisation de son retour.

e) Activité biplace :

Toujours suspendue en associatif sauf pour les personnes de domicile commun selon les préconisations fédérales.

f) Partage des préconisations

Le PAP souhaite partager ses réflexions avec les volants voisins (Icarus, clubs de la Marne, FBVL)

Règles ne dépendant pas du comité à suivre selon leur évolution

En France

Respect de la limitation de rassemblement à 10 personnes.

Prendre connaissance des dernières préconisations Fédérales

<https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/VG20015-communique-02062020vdef.pdf>

Le comité du club PAP le 06/06/2020

Attention :

Actuellement l'atterrissage de Fumay est endommagé, repérage impératif du lieu avant le vol.